

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an 2018, le 12 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 7 novembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Conseillers municipaux présents : Renée NOUGUIER, Pierre BOYER, Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Fabien ROUX, Brigitte LEBIODA, Martine PY.

Conseiller municipal excusé : Max MASDEVILLE a donné procuration à Pierre BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOYER.

Après lecture du compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2018, on passe à l'ordre du jour.

PARTICIPATION AU FSL

Madame le Maire rappelle que le FSL (Fonds de Solidarité au Logement) est géré par le conseil départemental : il vient en aide aux personnes qui rencontrent des difficultés pour faire face aux dépenses du logement (chauffage, électricité, eau).

Depuis plusieurs années, la commune participe à cette solidarité. Il est proposé de reconduire la convention et de payer la cotisation fixée à 0,40 € par habitant pour l'année 2018 pour 292 habitants, ce qui représente 116,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer cette convention.

PROPOSITION D'ADHESION A L'AFAB

Madame le Maire indique que le centre régional de la propriété forestière, la chambre d'agriculture et des propriétaires forestiers privés, avec le soutien financier du département, de l'Adème et de la région, ont permis la création d'une association syndicale libre de gestion forestière, l'AFAB (Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements) à l'échelle du territoire des Hautes-Alpes. Un programme groupé de vente de bois est en cours sur la commune avec des propriétaires privés. La technicienne de cet organisme a contacté le 2^{ème} adjoint Rémi HUBAUD car des parcelles communales (non soumises à l'ONF) sont situées à proximité de ce secteur. Pour participer à cette opération, la commune doit adhérer à l'AFAB pour un montant de 33,00 € pour trois ans, et signer une convention de mise en marché. 12% du montant de la vente seront restitués à l'AFAB. La commune souhaite cependant se réserver les bois feuillus sur certaines parcelles communales.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la signature de cette convention à l'unanimité des membres présents et représentés.

URBANISME : DOSSIERS EN COURS

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion du conseil municipal du 6 septembre, les élus avaient été informés de la rencontre avec M. et Mme ORJUBIN qui désirent acquérir la propriété BRANDELET à la Guinguette pour y installer un élevage canin et félin (moins de 50 bêtes) ainsi qu'une pension pour chiens et chats (jusqu'à 9 bêtes). Afin de respecter les distances avec les habitations (100m), ils projettent d'acquérir également les parcelles A 411, 413 et 414 pour construire le chenil. Le conseil municipal était favorable à ce projet.

Le couple a déposé un CUB afin de savoir si l'opération est réalisable. N'étant pas encore inscrit à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et suite à un appel de Madame ORJUBIN, Madame le Maire a pris contact avec Madame RIGNON de la CDPENAF, qui lui a indiqué que pour finaliser l'instruction du dossier, il fallait une délibération motivée du conseil municipal.

Après discussion, Brigitte LEBIODA demande à ce que l'on précise bien sur la délibération motivée que l'inscription à la MSA pour ce couple doit se faire « au plus tard le jour du dépôt du permis de construire. » Le conseil se prononce dès lors à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de ce projet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : PROJET DE REVISION DES STATUTS / COMPETENCES

Madame le Maire présente au conseil la délibération du projet de révision des compétences et statuts prise en conseil communautaire. Cette délibération concerne l'harmonisation des statuts et plus particulièrement les compétences facultatives, avec notamment le Service d'Incendie et de Secours, la gestion du service culturel, la conduite d'actions de développement touristique ou agricole, les actions d'accompagnement en matière scolaire et le soutien de l'action associative.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur du projet de révision des statuts.

PROJET DE DELIBERATION : MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Après une première réunion de travail avec les élus, Madame le Maire présente le projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), comprenant l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), pour l'appliquer au personnel communal.

Ce projet de délibération va être envoyé au centre de gestion pour avis du comité technique.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2018- 32

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil départemental de l'Essonne, lors de sa séance du 2 juillet 2018, envisageait de vendre plusieurs parcelles de terrain sur la commune. Le service des domaines a évalué ces terrains pour un montant de 10 258,00 € avec une marge de négociation de + ou - 10 % (1 025 €). Avant de mettre ces terrains à la vente par adjudication selon les modalités de la délibération n°2016-04-003 du 27 juin 2016, le conseil départemental proposait une vente à l'amiable à la commune. Parcelles concernées : section D 356, 362, 364, 365, 367, 370, 372, 325, 344 et 347 pour une superficie de 24 424 m². Lors du conseil municipal du 1^{er} octobre, les élus ont pris une délibération afin d'émettre une décision de principe sur la vente des parcelles citées précédemment. Le maire souligne que le courrier était ambigu, et que le conseil avait fait une proposition de prix. Le conseil départemental demande à la commune de modifier la délibération en retirant les termes des propositions de prix.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de la modification de cette délibération.

RECOURS GRACIEUX

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal de la Lettre Recommandée avec Accusé de Réception de Madame Marie-Claire MEYER reçue le 15 octobre, demandant le retrait de la délibération du conseil municipal du 6 septembre attribuant les travaux d'évacuation des eaux pluviales et de remise en état de l'espace communal de La Guinguette.

Les élus se prononcent à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de la poursuite des travaux sur ce secteur communal.

CREATION DE GRADE

Madame le Maire informe les élus que Pascal VILLAR, actuellement adjoint technique principal 2^{ème} classe, a la possibilité d'acquérir le grade d'agent de maîtrise en 2019.

De même, Nadine EYRAUD, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, a la possibilité de devenir rédacteur.

Après transmission des dossiers au centre de gestion pour passage en Commission Administrative Paritaire, seul le dossier de Pascal VILLAR a été retenu.

Le Maire propose de créer le grade correspondant.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire indique : Monsieur Rémi KRISANAZ, président de l'Association Dominique VILLARS a rédigé un courrier pour demander l'autorisation de créer un sentier. Celui-ci partirait de Claret pour rejoindre le refuge du col du Noyer en suivant le sentier Dominique VILLARS puis traverserait une partie du domanial sous le col et enfin une parcelle communale. Il a présenté son projet à Frédéric PREVOT, responsable sport de pleine nature à la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar. Ce dernier lui a signalé que la Com. Com. n'était pas en mesure de statuer sur la faisabilité de ce projet et que ses services ne pourront s'engager sur l'entretien. L'Office National des Forêts, également contacté, émet un avis défavorable car il existe suffisamment de sentiers dans le secteur. Un courrier sera adressé au président Rémi KRISANAZ.

- Madame le Maire procède à la lecture du courrier du collectif Transports Scolaires du Champsaur-Valgaudemar qui s'oppose à la « situation aberrante de l'augmentation des tarifs du transport scolaire à la rentrée 2018. »

- Madame le Maire procède à la lecture de la demande de l'association Ecoli'Air qui sollicite un lot pour le loto de l'école de Chauffayer le dimanche 25 novembre. Les élus décident d'accorder un lot d'une valeur de 30 €.

- FRAT : La demande de subvention effectuée au printemps au conseil régional pour l'achat d'un nouveau véhicule a été accordée pour un montant de 12 000,00 €.

- Assainissement : Le maire indique que le bureau d'étude chargé de la procédure SUP va nous transmettre le dossier prochainement.

- Le maire demande aux conseillers de réfléchir au transfert de la compétence eau et assainissement à la Com. Com. en vu d'une prochaine réunion de travail.

- Le père Noël sera de passage sur la commune le samedi 15 décembre.

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.